

Date de publication : 20 Juin 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240606-DE240606GES0604-DE
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-06-04

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Dépôt des archives de la commune à la direction des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 juin, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline

Absents excusés :

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à TOINET Guy
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

Absents :

LAPLACE Sébastien
ROY Jean Sébastien
GLEIZES Jérôme

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la réunion avec le Conservateur du patrimoine des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon en date du 16 mai 2024,

CONSIDÉRANT la visite de contrôle effectuée le Conservateur du patrimoine des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon,

Date de publication : 20 Juin 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240606-DE240606GES0604-DE
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

CONSIDÉRANT que les documents pris en charge par Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,

CONSIDÉRANT que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc),

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

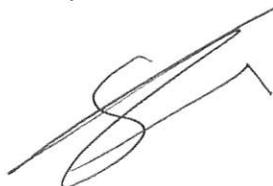
à l'unanimité, par 24 voix pour et 0 contre

1. **ACCEPTE** le dépôt aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon des archives anciennes de la commune (état civil de plus de 120 ans et tous documents de plus de 50 ans dont les registres de délibérations du conseil municipal et du bureau de bienfaisance/CCAS, d'arrêtés du maire).
2. **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

